

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Sommaire : 30 fr.
 Un an... 16
 Six mois... 9
 Trois mois... 5

Poste : 35 fr.
 Un an... 18
 Six mois... 10
 Trois mois... 5

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et DULLIER,
 Place de la Bourse, 33.

Annances, la ligne... 20 c.
 Réclames... 30
 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées
 et de restitution dans ce dernier cas
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

21 Septembre 1876.

LA QUESTION D'ORIENT.

Faut-il espérer la paix ?

Les dépêches ont confirmé la nouvelle d'une suspension d'armes sur le théâtre de la guerre. Cette suspension n'a pas le caractère d'un armistice, il est important de constater, les divers chefs de corps ont seulement reçu l'ordre respectif de se tenir sur la défensive, mais aucune convention n'est signée.

Le délai de huit jours pourrait suffire à la rigueur pour négocier, si on voulait franchement la paix ; d'autant que ce délai pourrait être prolongé à volonté. Mais veut-on bien la paix ? Voilà ce dont nous doutons encore.

Ainsi la dépêche de l'Agence Havas, qui nous a annoncé la suspension des hostilités, dit en même temps que les Turcs opèrent des mouvements stratégiques et ont brûlé deux villages dans le district d'Alexandria.

Si, dès le premier jour, les Turcs fêtaient la suspension d'armes par l'incendie, il faut attendre à des représailles ou du moins à une résistance des Serbes ; dans ce cas, que peut-on attendre d'une trêve si singulièrement observée ?

Mais il y a plus. Depuis que cette question d'Orient est engagée, toutes les fois qu'on a parlé de paix, il est survenu un fait, un événement subit, soit une révolution à Constantinople, soit une nouvelle prise d'armes dans les provinces, pour arrêter toute négociation. Il s'est toujours trouvé, au moment voulu, une influence secrète, une main cachée pour tout troubler, comme si un mauvais génie prévalait à tout ce qui se passe dans les régions orientales.

Cette fois nous assistons à un véritable

coup de théâtre auquel personne ne pouvait s'attendre.

Voilà l'armée serbe, l'armée vaincue, qui fait un *pronunciamento* et proclame un souverain, comme les légions romaines au lendemain des victoires. L'armée de Tcherniaieff vient, disent les dépêches, d'acclamer le prince Milan Roi de SERBIE !

La Porte demandait, comme une des conditions de paix, une nouvelle investiture de son vassal, un serment de foi et hommage prêté par celui-ci entre les mains du sultan. L'armée serbe y répond en plaçant le vassal sur le pavois, et en le proclamant Roi, c'est-à-dire souverain indépendant !

Le pavois n'est pas solide ; les mains qui le portent ne sont pas victorieuses ; mais l'influence secrète qui inspire cette acclamation n'y regarde pas de si près. Il y a là un moyen d'empêcher la paix, en irritant la Turquie ; le moyen est bon et on l'emploie.

Nous nous demandons quelles espérances pacifiques on peut nourrir en présence de pareils symptômes, quelle comédie se joue sous ces apparences de manifestations populaires ? N'est-ce pas le cas de répéter le mot célèbre : « Qui trompe-t-on ici ? »

Si nous détournons les regards de la Turquie pour les porter ailleurs, que voyons-nous ? Les correspondances qui arrivent de Russie nous montrent encore des symptômes inquiétants.

Depuis l'entrevue du czar avec le général Manteuffel, on regarde la guerre comme probable ; on signale du moins pendant ces dix derniers jours des mouvements de troupes considérables.

Ainsi, les deux corps d'armée russes de Lithuanie et de Moscou sont en route vers la Bessarabie et le Pruth.

Sur ce point, la Russie a besoin d'une autorisation de la Roumanie pour toucher à la frontière turque, car il lui faut traverser le territoire moldave. Mais cette autorisation ne lui sera pas marchandée si Berlin dit un seul mot au prince Charles. D'ailleurs, le cabinet Bratiano qui était partisan de la neutralité se trouve fortement ébranlé ; et il faut

s'attendre à le voir céder la place à un ministère Floresko-Katargu entièrement dévoué aux intérêts russes.

Là, comme en Serbie, nous retrouvons la même influence secrète qui conduit... le hasard vers le même but, à une guerre fatale.

Si cette guerre éclate, ce ne sera pas seulement dans la Turquie d'Europe ; la Russie attaquera aussi la Porte dans ses possessions d'Asie.

L'Estafette a publié à cet égard une dépêche qui ne laisse aucun doute, si elle est vraie. Le général Kauffmann aurait reçu l'ordre d'occuper la frontière russo-turque, de l'autre côté de la mer Noire.

Voici des nouvelles assez menaçantes. La diplomatie négocie ; le télégraphe nous parle, toujours des conditions de paix que l'on discute ; mais les faits sont là qui contredisent toutes les espérances pacifiques dont on se berce. La situation est plus embrouillée que jamais : on ne comprend plus bien le langage rassurant des chancelleries qui contraste avec les symptômes belliqueux, et l'on se demande avec anxiété une fois de plus : Est-ce la paix, — est-ce la guerre qui va sortir des événements d'Orient ?

Chronique générale.

VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

L'Agence Havas communique les dépêches suivantes :

Neauphle, 19 septembre, 7 h. 20, s.
 Après déjeuner, le Maréchal a visité l'hôpital et les ruines du donjon de Houdan.
 Il a laissé 500 fr. à l'hôpital de Houdan.

Voici le programme des opérations militaires : le 3^e corps, dit l'armée de l'ouest, dispute au 4^e corps, dit l'armée de l'est, la possession de Dreux.

Aujourd'hui l'armée de l'ouest, occupant les hauteurs qui dominent Bazanville, a été

attaquée par l'armée de l'est ; celle-ci a battu en retraite.

Houdan, 20 septembre.

Au dîner qui a été donné le soir par le Maréchal, outre les invités qui avaient assisté au déjeuner, on comptait M. Lebaudy, député, le comte de Paris et le duc d'Alençon.

Le Maréchal déjeunera ce matin à Marchezais.

Le ministre de l'intérieur n'a pas reçu encore les rapports définitifs sur les élections municipales. Aux termes de la loi, les procès-verbaux devront rester cinq jours à la mairie de chaque commune pour y être contrôlés ; ce n'est donc que vers la fin de la semaine qu'il sera possible de se faire une idée des élections. Les rapports des préfets constatent, néanmoins, que les élections se sont faites avec calme ; mais ils signalent, en outre, un grand nombre d'abstentions, surtout dans les pays où ont lieu les vendanges.

LES BLESSÉS DE 1870-1871.

Nous lisons dans le Journal des Débats :

On ne saurait s'imaginer les difficultés de toute nature que les administrations publiques éprouvent en France pour exciter les intéressés à faire valoir leurs droits.

C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, des soldats grièvement blessés dès le début de la campagne de 1870, à Froeschwiller, sous Metz ou à Sedan, ne touchent point encore la pension à laquelle leurs blessures leur ouvrent formellement des droits.

Certes, il n'en faut point accuser les départements de la marine et de la guerre, car les délais précédemment impartis par la loi étant expirés, le gouvernement n'a point hésité à soumettre à l'examen du Conseil d'Etat un décret prolongeant ces délais jusqu'au 31 décembre prochain.

Malgré la grande publicité donnée à ces dispositions bienveillantes, quelques centaines de demandes à peine ont été depuis

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

QUELQUES RAYONS DE SOLEIL.

(Suite.)

Le temps a marché. Mai règne avec ses pompiers en fleurs, ses parfums, ses tièdes soirées de chair de lune.

C'est le soir ; la journée a été magnifique, l'air est embaumé par les lilas qui étalent avec profusion leurs palmes fleuries. La pleine lune se lève, et le rossignol jette à la nuit ses premières notes de printemps, si pénétrantes et si suaves. Telle est la campagne.

À la ville, chez Desvernaux, on remarquerait un petit tumulte inaccoutumé : les chambres sont encombrées ; malles, portemanteaux, cartons, couvrent les meubles.

Le maître de la maison est lui-même très-affairé, incroyablement ingambe au milieu de tous ces embarras.

Denis aide, inspecte, emballe ; Emilie et sa mère ne sont pas moins occupées.

Les visages sont sereins, les voix se répandent

affectueusement ; une paix pure, une douce sympathie, un sentiment réciproque d'égards et de reconnaissance, éclairent la scène comme un flambeau béni.

On va partir pour une terre que Desvernaux possède à quelques lieues de la ville.

Mais lui-même semble préoccupé depuis quelques instants ; il prête souvent l'oreille aux bruits du vestibule.

— Pas encore ici ! se dit-il à demi-voix. Je lui ai pourtant bien recommandé, dans mon billet, de venir avant notre départ.

En ce moment, un domestique annonça qu'une femme désirait parler à M. Desvernaux.

Celui-ci échangea avec Denis un regard d'intelligence.

On fit entrer : c'était Madeleine, Madeleine bien changée, car la maladie, les privations, l'inquiétude, avaient imprimé sur son front leur trace douloureuse.

— Je vous demande pardon de ne pas être venue plus tôt, dit-elle en s'avançant.

— Ne vous excusez pas, madame Barrul, lui dit Desvernaux avec bonté, en lui offrant un siège ; vous voici, tout est bien. Vous avez reçu mon billet ?

— Oui, monsieur, dit-elle ; je pense que c'est pour notre petite dette : je suis en effet bien en retard.

En disant cela, elle présentait à son ancien propriétaire quelques pièces de cinq francs, solde de la créance qu'elle n'avait pas oubliée.

— Non, madame, si je vous ai invitée à venir, ce n'est pas pour une chose à laquelle je vous avais prié de ne plus penser, répondit-il en souriant, c'est pour vous demander un service.

— Un service, monsieur ! Nous serions bien heureux de pouvoir vous en rendre un.

— J'espère que vous le pouvez, madame Barrul ; du moins je compte sur votre obligeance. Mais d'abord parlons de vous : vous avez été malade ?

— Ce ne sera rien, monsieur, je commence à pouvoir travailler ; je reprends des forces, Dieu merci.

— Nous nous en réjouissons, madame Barrul, dit en s'approchant Mme Louise de sa douce voix ; mon oncle m'a souvent parlé de votre famille. Comment se porte votre petit garçon ? Emilie l'aime beaucoup.

— Vous êtes bien bonne, madame, répondit Madeleine très-touchée, il est... merci... il est...

Les lèvres de la pauvre femme tremblèrent, la voix lui manqua ; elle s'arrêta suffoquée par une émotion invincible, et, portant vivement son mouchoir à ses yeux, elle laissa partir un sanglot comprimé peut-être depuis longtemps.

— Oh ! s'écria Mme Louise en allant à elle, qu'est-il arrivé, pauvre femme ? votre enfant...

Et elle se penchait vers Madeleine pour recueillir le mot qu'elle redoutait pourtant d'entendre.

Tout le monde alentour était muet, on entendait presque les battements de tous ces cœurs sympathiques.

Enfin Madeleine fit un effort, et, découvrant un visage baigné de larmes à travers lesquelles elle essaya de sourire, comme pour demander pardon de s'être ainsi oubliée, elle dit :

— Non, non, Dieu soit béni ! mon pauvre chéri n'est pas mort ; mais il est bien malade, son mal empire, les remèdes n'y font rien ; tout le monde a l'air de penser que c'est fini ; il ne me le disent pas, mais je le vois bien. Le médecin pourtant m'a laissé un espoir : il m'a dit qu'il fallait l'envoyer à la campagne, ou au moins dans un lieu plus sec et plus sain, parce qu'il a besoin d'air et de soleil. Oh ! je le sais bien, ce pauvre petit a toujours froid ; il me dit souvent : « Mère, mène-moi au soleil ; le soleil me fait chanter et rire, et chez nous il ne vient jamais. » Ou bien il veut que j'y porte son canari ; alors je vais suspendre la cage à un clou contre le mur, en face de chez nous ; le soleil y donne un instant vers midi. Là, le petit oiseau chante plus gaiement ; cela réjouit mon Julien, qui bat des mains et lui crie : « Chauffe-toi bien, Mimi, chante bien la chanson au soleil du bon Dieu ! »

— Dans la chambre que je vous louais, vous

présentées, et l'on soupçonne cependant qu'il aurait dû en être formé un bien plus grand nombre.

Aussi sommes-nous heureux d'apprendre qu'une nouvelle circulaire, rédigée de concert par les ministres de la guerre, de la marine et de l'intérieur, sera prochainement adressée aux préfets à l'effet d'inviter les maires de toutes les communes de France à s'enquérir, à ce point de vue, de la situation particulière des militaires qui ont été blessés dans la campagne de 1870-1871, et qui se trouvent au nombre de leurs administrés.

Il ne faut pas que des hommes qui ont généreusement versé leur sang pour la France se voient plus tard refuser leur pension, sous prétexte qu'ils n'ont point formé leur demande en temps utile, et soient exposés, par suite de leur ignorance, à faire appel à la charité publique, après avoir été réduits à la misère par la privation de la vue ou l'amputation d'un ou de plusieurs membres.

Nous ajouterons d'ailleurs que les ministres de la guerre et de la marine ont décidé que le dernier délai fixé sera calculé, non pas sur l'arrivée des pièces aux ministères de la guerre ou de la marine à Paris, mais sur la date même de la réclamation; c'est-à-dire que toute demande réellement formée avant le 31 décembre 1876 sera favorablement accueillie, bien que les intéressés ne fournissent que postérieurement les justifications nécessaires.

Le journal du citoyen Rochefort se livre à une statistique détaillée du budget des cultes et de ses annexes. Il arrange les chiffres et fait ressortir les sommes de manière à exciter l'indignation populaire. Mais il se garde bien de dire que le budget n'est voté ni à titre de don, ni à titre de salaire, mais à titre de redevance. Que les *Droits de l'Homme* lisent les longs et violents débats qui eurent lieu à l'Assemblée nationale sur la proposition de Talleyrand tendant à ordonner que les biens du clergé seraient déclarés propriétés nationales, ainsi que le rapport de Portalis lors de la discussion du concordat, et ils s'assureront facilement de la vérité de ce que nous avançons ici et que nul homme de bonne foi n'oserait nier.

Si donc les radicaux suppriment aujourd'hui le budget des cultes, ils ajouteront une spoliation à une autre, et consommeront le vol le plus inique qu'on ait jamais vu; car s'il y eut jamais une propriété légitime dans le monde, ce fut celle de l'Eglise. Elle fut le résultat de dix siècles de travaux manuels et intellectuels.

Les *Droits de l'Homme*, se gardant bien de parler de l'insignifiante redevance que l'Etat paye aux vicaires et aux curés de campagne, fait flamboyer avec persistance la somme de 61,000 fr. attribuée au cardinal archevêque de Paris.

Sur ce point, nous ne répondons qu'une seule chose aux *Droits de l'Homme*: c'est que le citoyen Rochefort, son rédacteur en chef, se faisait payer sur ce pied-là même les ser-

vices qu'il nous rendait pendant le siège de Paris.

Eh bien! réellement, entre ces services consistant en émeutes devant l'ennemi et ceux que rendent les archevêques de Paris, il y a quelque différence à établir.

Il est évident, par exemple, que les archevêques ne font pas de leur traitement le même usage que le citoyen Rochefort.

Les archevêques de Paris distribuent leur argent aux pauvres, tandis que le rédacteur des *Droits de l'Homme* dépense une partie du sien en évasions.

Nous ne savons si le peuple, trompé et démoralisé par la presse communarde, consentira à la suppression du budget du culte catholique; mais ce qui ne fait pas de doute pour nous, c'est que, le lendemain de cette suppression sacrilège, il se verra contraint de payer le double pour l'entretien du culte du citoyen Rochefort et de ses camarades.

M. DE BISMARCK ÉLÈVE DES JÉSUITES.

Encore un démenti!

Il y a quelque temps, le *XIX^e Siècle*, organe véridique de MM. Sarcey et About, a gravement raconté d'abord que M. de Bismark était un élève des jésuites et qu'ensuite il les avait expulsés d'Allemagne à cette seule fin d'en faire cadeau à la France pour la ruiner. Ces choses-là vous font rire, n'est-ce pas? Eh bien! elles sont fermement avalées par le public de ces messieurs.

Mais voici que le *Pall Mall*, ordinairement fort complaisant pour les calomnies du *XIX^e Siècle* contre les jésuites, proteste contre ce maladroit mensonge. Nous renvoyons le démenti à MM. Sarcey et About, le voici:

« Cette découverte du *XIX^e Siècle* et très-ingénieuse; seulement, elle n'est pas vraie. Dans une biographie du prince de Bismark, publiée avec sa permission, et à lui dédiée, on constate qu'il est né en 1815, de parents protestants, qu'il fut envoyé en 1824 à l'école protestante du professeur Plazmann, à Berlin; qu'en 1827, il quitta cette école pour l'école Frédéric-Guillaume, aussi protestante; qu'après un an à cette école, il entra, en 1828, dans celle de Grave-Kloster (toujours protestante), où il resta jusqu'en 1832. De 1832 à 1837, il suivit les cours des universités protestantes de Göttingue, de Greifswald (Poméranie) et de Berlin; de sorte qu'il est inutile d'arguer que le prince de Bismark soit un élève des jésuites. »

Pardon! bon *Pall Mall*, c'est très-utile à MM. Sarcey et About, étant donnée la qualité de leurs lecteurs.

N'importe, voilà encore un démenti ajouté à la nombreuse collection que possèdent ces messieurs; ils auront bientôt le musée complet.

Mais les journaux anti-religieux qui ont reproduit la calomnie ne donneront pas le démenti, et leurs crédules lecteurs n'en sou tiendront pas moins que M. de Bismark est un ancien élève des jésuites.

avez le soleil? demanda Desvernaux d'une voix allérée.

— Ah! quel beau soleil, monsieur! quelle chaleur! quel bon air! De la fenêtre on voyait un grand coin du ciel, et même, en automne, Julien et moi nous guettions les vols d'oiseaux voyageurs, et nous en avons aperçu quelquefois. Et puis c'était sec, et sain et gai! Il me semble maintenant que je suis retournée en hiver.

— Barrul a-t-il pu racheter ses outils? demanda Denis.

— Non, monsieur, répondit Madeleine avec un soupir, et c'est bien malheureux, car à présent on dit que l'ouvrage reprend un peu. Et puis voilà que le chantier où il travaillait va passer en d'autres mains; il est fermé depuis quelques jours, et l'on croit que le chômage sera long.

Puis, se tournant vers M. Desvernaux:

— Monsieur voudra bien ne pas oublier qu'il a un petit service à nous demander.

— Et un grand, madame Barrul! répondit-il; voici ce que c'est: j'ai dans ce moment un local vacant. Depuis que j'en suis le propriétaire, personne n'en a encore voulu. Je voudrais le désensorceler, vous comprenez, et, vous l'ouvrierai-je? j'ai pensé à vous s demander si vous voudriez bien être encore une fois mes locataires. Cela ne vous coûtera pas cher, à peu près la moitié de ce que vous payez chez Franqui. Et puis, il y aura du

soleil, madame Barrul, beaucoup de soleil pour votre enfant; cela vous décidera peut-être?

— Madeleine rougit de plaisir; en son cœur elle remercia Dieu; il lui semblait faire un beau rêve.

— Oh! monsieur, dit-elle tout émue, si monsieur parle sérieusement, je puis bien dire oui tout de suite; ce n'est pas Laurent qui veut me contredire. Ah! monsieur appelle cela un service qu'il nous demande, mon Dieu!...

— Mais attendez donc, vous n'êtes pas au bout; voici où je vais être exigeant: je tiendrais à vous y installer dès demain: le pouvez-vous?

Et comme elle réfléchissait:

— Voyons, puisque vous voulez bien m'obliger, il est juste que je facilite tout. Avez-vous un bail avec votre propriétaire actuel?

— Hélas! oui, monsieur, nous avons encore quatre mois et plus avant l'expiration de notre bail.

— N'est-ce que cela? je me charge de les payer, c'est justice. Y a-t-il un autre obstacle?

— Non, monsieur, aucun, si mon mari consent, et il consentira, allez! Va-t-il être content! Est-ce dans notre quartier, monsieur?

— Ah! madame Barrul! vous êtes trop curieuse; je vous ai demandé un service, un plaisir, vous me l'avez promis; eh! bien, mon plaisir c'est que vous ayez confiance en moi sans me questionner; ce que je vous demande, c'est de préparer votre emménagement pour demain, entre midi et deux

PROGRAMME DU CITOYEN BUFFENOIR.

S'il se trouvait encore quelques personnes assez naïves pour douter des tendances du radicalisme, M. Buffenoir se chargerait de les éclairer. M. Buffenoir a posé sa candidature à la députation dans l'arrondissement de Senlis. Sa profession de foi contient en douze points le programme de toutes les revendications socialistes. Il est utile de les publier:

« Mon programme est et sera celui des vingt-cinq de l'extrême gauche, porté au maximum.

« Si je deviens votre représentant, je m'engage à provoquer, à défendre et à voter les propositions dont la teneur suit:

» 1° L'amnistie pleine, entière et immédiate, pour toutes les condamnations prononcées à propos des événements politiques qui se sont produits depuis le 4 septembre 1870, sur le territoire français, avec des moyens d'existence assurés, tout d'abord aux amnistiés à leur rentrée en France.

» 2° La séparation de l'Eglise et de l'Etat; de plus, toute mesure ayant pour but de diminuer l'influence des églises, notamment la suppression du budget des cultes, l'expulsion des jésuites, l'application à tous les prêtres des mêmes lois qu'aux autres citoyens.

» 3° L'instruction laïque, gratuite et obligatoire organisée de telle sorte que chaque enfant reçoive une instruction intégrale et professionnelle.

» 4° La suppression de toute loi restreignant la liberté de l'enseignement, la liberté de réunion et d'association, la liberté du travail.

» 5° La refonte des lois qui régissent la famille, le remaniement de nos lois de propriété en vue de ramener la priorité individuelle à sa seule source légitime, le travail.

» 6° La gratuité de la justice, non plus fictive, mais véritable; la reconnaissance pour chaque citoyen du droit de participer au rendement de la justice, c'est-à-dire l'établissement du jury pour toutes les affaires.

» 7° L'abolition des armées permanentes, remplacées par l'armement général et permanent de la nation.

» Jusque-là, l'égalité dans la loi militaire et le service actif, pendant la même durée, pour tous les Français sans exception, et la suppression du volontariat.

» 8° L'organisation du crédit et de l'assurance, la mise du capital agricole ou industriel et de l'instrument de travail à la disposition de celui qui l'emploie directement, afin que le produit tout entier soit à celui qui lui donne directement naissance.

» 9° L'abolition de tous les monopoles, ministériels, industriels et financiers.

» 10° Le droit pour toutes les communes de gérer librement leurs intérêts, sans intervention d'aucune sorte; la nomination des maires et des autres agents communaux laissée aux conseils communaux.

» 11° La déclaration que toute fonction

publique n'est qu'une délégation faite par l'ensemble des citoyens à plusieurs ou à un seul, et par conséquent l'application du principe électif à toutes les fonctions publiques; l'abolition de toute fonction dont le maintien n'est pas indispensable.

» 12° La responsabilité et la révocabilité constante de tout fonctionnaire; la révocabilité de tous les traitements de façon qu'aucun ne soit excessif ou insuffisant; la rétribution de toutes les fonctions.

» Pour le cas où l'on procéderait à la révision de la Constitution (art. 8 in fine), je demanderais:

» 1° La suppression du Sénat, un Sénat ne pouvant être qu'inutile et nuisible à la République.

» 2° L'établissement d'une Chambre permanente, ayant pour fonction de gérer les affaires du pays, de préparer les lois et de les faire exécuter lorsqu'elles ont été votées par le peuple; le classement expresse de l'acte de déclaration de guerre au nombre des lois.

» 3° Le retour de la Chambre à Paris. Je demanderai avec une insistance accrue toutes les réformes depuis si longtemps attendues par la classe ouvrière, par les républicains et la démocratie.

» Les questions sociales abordées par les républicains de 1848 se dressent de nouveau devant la tribune pour être résolues. Je provoquerai la solution désirée de ces questions de toute la force dont je suis capable.

» LA EST LE PROGRES. LA EST LA RÉPUBLIQUE.

» Je livrerai une guerre acharnée à qu'on est convenu d'appeler le gouvernement toutes les fois qu'il méconnaît la triple devise de nos pères: Liberté, Égalité, Fraternité.

» Citoyens, je ne suis pas de ceux qui se contentent de voter platoniquement dans une Assemblée. J'assiégerai la tribune pour flétrir les oppresseurs, pour venger les opprimés. La réaction aura beau soulever des tempêtes; il n'est pas en son pouvoir d'éteindre mon énergie puisée dans la foi raisonnée de mes principes.

Rien ne manque à ce programme. C'est un plan complet de réorganisation politique et sociale faite au point de vue du radicalisme:

Abolition du Sénat.

Chambre unique et permanente.

Vote des lois par le peuple, c'est-à-dire gouvernement direct.

Guerre à l'Eglise et au catholicisme.

Enseignement laïque, obligatoire pour tous.

Abolition des armées permanentes, et seront remplacées par la garde nationale.

Suppression de l'hérédité pour la transmission des biens; c'est là ce qui se dissimule sous les termes quelque peu embarrasés de l'article 5.

Abolition de l'intérêt sous les formes diverses de rente, bénéfice, fermage et attributions à la collectivité du capital social et des instruments du travail, c'est-à-dire dans le langage vulgaire de tout l'argent en circulation, des terres, des fabriques, des ateliers et des machines.

Le citoyen Buffenoir — et c'est une marque importante à faire — ne formule d'ailleurs rien de nouveau. Son programme n'est que le résumé des discours prononcés dans les réunions publiques ou privées depuis sept ans.

Le citoyen Buffenoir mérite jusqu'à un certain point la reconnaissance des conservateurs. Son programme est celui de l'avenir; c'est celui de toute l'école radicale; et il est bon de savoir d'avance à quoi s'en tenir sur le sort qui est réservé à la famille, à l'Eglise, à l'armée et à la propriété, quand cette école aura détrôné les opportunistes, ce qui ne tardera pas.

Quoi qu'il en soit, il est bien essentiel que les conservateurs de toutes les nuances ne fassent aucune illusion. Quand le citoyen Buffenoir s'écrit, après avoir tracé son programme, « La est le progrès, LA EST LA RÉPUBLIQUE », le citoyen Buffenoir n'a tenu pas, n'enveloppe pas, ne déguise pas la pensée du parti républicain. Il la dit toute entière.

Nouvelles militaires.

Le Journal officiel a publié la liste de classement des 393 élèves de la première division

sion de Saint-Cyr, quittant l'Ecole pour entrer dans les rangs de l'armée.

On annonce pour le mois prochain à Paris une convocation de tous les généraux commandants en chef de corps d'armée.

C'est le 28 septembre que seize officiers généraux nommés à cette date, en 1873, commandants des corps d'armée, devront ou cesser d'exercer un commandement en chef, ou être pourvus d'une nouvelle lettre de service pour un corps différent de celui à la tête duquel ils sont ; ou bien enfin conserver, en vertu d'un décret spécial, rendu en conseil des ministres, le corps d'armée dont la direction leur a été confiée depuis trois ans.

En effet, la loi du 24 juillet 1873, sur l'organisation générale de l'armée, a fixé à trois années le temps pendant lequel le commandant d'un corps d'armée devra conserver son commandement.

Trois commandants de corps seront maintenus dans leurs commandements, n'ayant pas accompli leurs trois ans de direction ; ce sont :

Le général du Barail, à sa sortie du ministère, a, en effet, remplacé le général de Cissé, nommé ministre de la guerre ; le général Cambriels a succédé au général Forgeot, disponible, et le général Rochebouët a été pourvu du commandement du 48^e corps d'armée, en remplacement du général d'Aurèle de Paladines, disponible, questeur du Sénat.

Les officiers étrangers venus pour assister aux manœuvres des 3^e et 4^e corps d'armée sont très-nombreux. Ce sont :

Pour la Russie. — Le baron Fredericker, colonel de la garde, aide de camp du ministre de la guerre ; le lieutenant-général Mouvinepoukine ; le comte prince Obolowski ; le colonel Arsenieff ; le capitaine d'état-major Ouwakowski.

Pour l'Autriche. — MM. le colonel Crussis ; Vidos de Kolka, colonel de hussards ; de Eliz, major au 76^e de ligne ; de Kussert, capitaine d'artillerie.

Pour l'Angleterre. — Le lieutenant-général Ellis, le colonel de Brakaubury, le colonel d'artillerie Reilly, le major d'état-major East, le major de cavalerie Russeil, le lieutenant Cooper.

Pour l'Allemagne. — Le major d'état-major de Bulow, le major d'artillerie Thierstein.

Pour la Suède. — Le colonel Staaf.

Pour l'Espagne. — M. Roca de Togorès, lieutenant d'artillerie.

Pour l'Italie. — Le major Racagni.

Pour la Turquie. — Chakir bey, major d'état-major.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEILS MUNICIPAUX.

Voici les résultats des élections qui ont eu lieu dimanche dernier, dans l'arrondissement de Saumur, pour compléter le nombre des conseillers municipaux :

- Brigné : François Renault.
- Martigné-Briand : Jules Merlet, ancien préfet de Maine-et-Loire.
- Soulanger : Jean Portier.
- Le Puy-Notre-Dame : Hilaire Gautier.
- Allonnes : Joseph Vinet.
- Saint-Clément-des-Levés : Jean Guillon.
- Despeignes, Eugène Normand.
- Bagneux : Eugène Marandeau.
- Nueil : François Sarger.
- Le Voide : Pierre Touret.
- Forges : Louis Cogné.
- Louresse : François Beillard.
- Maigné : Jean Papet, Jean Rideau.
- Les Verchers : Rullier-Guyon, Leheuil-Borit.
- Louerre : Pierre Guittonneau.
- Cuzay : Jean Naslon.
- Courchamps : Langlois-Guibert, François Paugé, Moquin-Deaumont.
- Saint-Just : Jules Chellet.
- Saint-Macaire : Toussaint Garreau.
- Newillé : François Guérineau, Henri Rocher.
- Varennes-sous-Montsoreau : Beauvils-Mousard.
- Saint-Lambert-des-Levés : Corbineau-Bouvet.
- Varrains : Chauvet-Doisnet.

Cernusson : Jean Guindon.
Les Cerqueux : Donin-Ferchaut.
Cléré : Jean Cesbron, Piet de Beaurepaire.
Montilliers : Louis Guibert.
Passavant : Henri Pichon.
Tréfont : Hilaire Panneau.

Après la validation des élections de tout le département par le Conseil de préfecture, les Conseils municipaux seront convoqués le dimanche 8 octobre pour choisir parmi leurs membres le maire de la commune.

Il y a en Maine-et-Loire 384 communes ; les maires de nos 34 chefs-lieux de canton sont seuls à ne pas être soumis à la réélection.

Par décret en date du 27 août, M. le général de division Arnaudeau a été nommé membre de la commission supérieure de l'Exposition universelle qui aura lieu à Paris en 1878.

Prytanée militaire de La Flèche. — Le Journal officiel publie la liste des enfants d'officiers admis à titre de boursiers ou demi-boursiers au Prytanée militaire de La Flèche.

En raison du très-grand nombre d'aspirants et du petit nombre de bourses et de demi-bourses disponibles, le ministre a donné la préférence aux candidats, qui, par leur âge, auraient été dans l'impossibilité de concourir de nouveau en 1877 et dont les familles se trouvaient d'ailleurs dans une situation particulièrement digne d'intérêt.

Société Industrielle et Agricole d'Angers et de Maine-et-Loire.

37^e concours départemental d'animaux, reproducteurs des races bovine, ovine et porcine.

Exposition de machines agricoles.
Le dimanche 24 septembre 1876, grande avenue du jardin du Mail.

La réception des animaux aura lieu à huit heures précises du matin.

La Société industrielle offrira en primes, aux exposants, 20 médailles d'or, de vermeil d'argent et de bronze et une somme de 4,635 francs.

La distribution des récompenses aura lieu à une heure précise sous le kiosque du jardin du Mail.

FACULTÉ LIBRE DE DROIT D'ANGERS.

Les journaux d'Angers ont publié le programme des cours de l'Université catholique de cette ville pour l'année scolaire 1876-1877 (1^{er} semestre). En voici les principales dispositions :

Le registre des inscriptions sera ouvert le 16 octobre et clos le 15 novembre.

Les jeunes gens reçus bacheliers dans la session de novembre seront admis à s'inscrire jusqu'à la fin de ladite session.

Les cours ouvriront le mercredi 15 novembre. La messe du Saint-Esprit sera célébrée le lendemain.

Les cours professés à la Faculté de droit d'Angers seront les suivants :

PREMIÈRE ANNÉE. — Code civil : M. Perrin, docteur en droit. — Droit romain : M. Aubry, docteur en droit. — Droit canonique : M. l'abbé Ponan, docteur en droit canonique.

DEUXIÈME ANNÉE. — Droit naturel : M^{re} Sauvé, docteur en droit civil et en droit canonique de l'université romaine. — Code civil : M. Henry, docteur en droit. — Droit romain : M. Gavouyère, docteur en droit, doyen. — Procédure civile : M. Hervé-Bazin, docteur en droit. — Droit criminel : M. Durieu de Marsaguet, docteur en droit.

TROISIÈME ANNÉE. — Code civil : M. de La Bigne-Villeneuve, docteur en droit. — Droit commercial : M. Burton, docteur en droit. — Droit administratif : M. de Richécour, docteur en droit.

DOCTORAT. — Pandectes : M. Gavouyère, doyen. — Droit des gens : M. Lucas, docteur en droit. — Histoire du droit : MM. Perrin et Hervé-Bazin. — Droit coutumier : MM. de La Bigne-Villeneuve et Henry.

Les étudiants qui aspirent au brevet de capacité doivent suivre les cours de Code civil (1^{re} et 2^e année), ainsi que les cours de Procédure civile et législation criminelle.

Il sera fait chaque semaine deux conférences préparatoires aux examens pour les étudiants de chaque année.

Il est à remarquer que la Faculté libre d'Angers a toutes les chaires qui existent à la Faculté officielle de Paris, celle qui en a le plus, et qu'elle professe, en outre, les chaires de droit canonique et de droit naturel qui n'existent pas dans les facultés de l'Etat.

Tours. — On écrit de cette ville, le 16 septembre, au Figaro :

« Notre conseil municipal, où dominent les radicaux, est dur pour tous ceux qui n'arbovent pas la cocarde rouge. Il y a cinq ans, un peintre estimé, M. Lafon, fut nommé conservateur du musée et professeur de l'école municipale de dessin, aux appointements de 4,000 francs. L'école prospérait ; les familles étaient enchantées ; toute la ville connaissait l'honorabilité et les talents du professeur. Voilà que, l'an dernier, il fut chargé de prononcer un discours à la distribution des prix de son école. En homme avisé, il soumit le manuscrit de son allocution au maire de Tours, l'illustre M. Belle. Celui-ci le lui retourna en lui disant que c'était parfait.

Or, l'honorable M. Lafon, esquissant les embellissements futurs de la ville, eut le malheur de parler de la reconstruction de la basilique de Saint-Martin, projet qui met en fureur les Tourangeaux républicains. Le conseil résolut de mettre le professeur, pour cette incartade, au pain et à l'eau et lui supprima la moitié de ses appointements. M. Lafon refusa de se courber sous cette humiliation. Aujourd'hui, on le destitue sans phrases.

M. Lafon est, dit-on, décidé à demander à la justice de rectifier le sans-gêne par trop démocratique des conseillers tourangeaux. »

Il y a quelques années, les fonctions de maire de Tours avaient été remplies par M. Mame, le grand éditeur. La place de conservateur du musée était alors occupée par une personne dont les opinions étaient loin d'être partagées par M. Mame. M. Mame n'en conserva pas moins avec elle de bons rapports, exemple sur lequel auraient dû se guider MM. les conseillers tourangeaux.

Laval. — Nous avons annoncé l'arrestation d'un escroc portant l'habit ecclésiastique. Il y a quelques semaines, un autre chevalier d'industrie a également passé plusieurs jours à Laval.

Un beau matin, dit l'Indépendant de l'Ouest, un inconnu, portant à sa boutonnière la rosette de la Légion d'Honneur, descendit dans un des principaux hôtels de notre ville, se disant lieutenant-colonel d'artillerie. Il entra en relation avec plusieurs personnes honorables, visita nos principaux cafés, jeta aux cartes, fit plusieurs parties de billard, montrant en toute occasion la tenue d'un véritable gentleman.

Ayant appris que certaines personnes de Laval avaient besoin d'un appui puissant pour obtenir une faveur du Pouvoir, il se rendit complaisamment chez elles et leur offrit sa protection près d'un illustre général, dont il était, disait-il, l'ami intime, et auquel les ministres ne pouvaient rien refuser.

Sur ses paroles engageantes, les personnes dont il est question consentirent à l'accompagner à Versailles, où il devait les mettre en rapport avec son ami, le général.

On partit un beau matin, et le voyage fut charmant. Arrivé près de Versailles, le soi-disant lieutenant-colonel déclara qu'il allait se rendre à son hôtel ordinaire et qu'il viendrait reprendre le lendemain ses compagnons de route pour les conduire chez le général, son ami.

On se sépara dans les meilleurs termes. Mais, le lendemain, le lieutenant-colonel ne reparut pas. Grande inquiétude chez nos Lavallois qui, lassés d'attendre, crurent avoir été victimes d'une mystification et reprirent le chemin de Laval tout en maugréant contre le lieutenant-colonel.

Aujourd'hui, ils doivent se féliciter d'en avoir été quittes à si bon marché, car le soi-disant officier supérieur n'était qu'un ancien repris de justice qui, au sortir de la maison centrale de Fontevrault, cherchait à faire des dupes en se servant du titre de lieutenant-colonel d'artillerie et de la rosette qu'il portait à sa boutonnière.

Il est probable qu'en arrivant à Versailles notre gaillard se sera aperçu que quelques agents de la police le considéraient d'un œil inquisiteur et soupçonneux et que

cette surveillance lui a fait comprendre qu'il ne pourrait mettre sans péril son plan à exécution. Toujours est-il qu'il s'empressa de reprendre le chemin de fer et de quitter Versailles au plus vite.

Il a été arrêté dernièrement à Beauvais et se trouve aujourd'hui incarcéré dans la prison de Laval.

Poitiers. — La mairie de cette ville a fait publier le nouvel avis suivant sur la vente des champignons :

« Afin d'éviter des accidents et pour compléter les mesures de précaution prescrites par l'administration, il a été décidé que, préalablement à la mise en vente des champignons, il serait délivré à chaque vendeur un billet constatant que les champignons ont été visités par l'inspecteur désigné à cet effet.

Le billet portera le cachet du commissariat de police, et indiquera la date du jour et le nom du vendeur.

Avant d'acheter des champignons, les consommateurs sont invités à exiger la présentation du billet dont il s'agit. »

Faits divers.

Un cultivateur, nommé Bricourt, s'étant mutilé volontairement dans le dessein de se soustraire à ses obligations militaires, a été condamné par le tribunal de Cambrai à un mois de prison. La peine expirée, il a été dirigé sur la 4^e compagnie des fusiliers de discipline (2^e section, mutilés volontaires), à Bou-Saada (division d'Alger), où il accomplira intégralement le temps de service qu'il doit à l'Etat.

Lundi dernier, un gendarme de Château-Thierry devenait père de trois jumeaux.

Le gendarme dont nous parlons peut s'enorgueillir d'une famille composée de huit enfants nés en sept ans.

Honneur à la gendarmerie française !

Nous n'aurons bientôt plus rien à envier à nos voisins les Anglais.

A la fin du mois, on verra à Paris, sur les boulevards, dans les rues, sur les places, des hommes-affiches, absolument comme dans Regent-Street, Piccadilly et autres quartiers fréquentés de Londres.

Ces hommes seront, toujours comme en Angleterre, divisés en deux catégories. Dans la journée, ils se promèneront revêtus d'un châssis à quatre faces, sur chacune desquelles seront collées des affiches.

Le soir, les châssis seront remplacés par des chapeaux lumineux qui éclaireront des transparents où on lira les annonces qu'ils seront chargés de propager.

C'est alors que le Paris du soir va être pittoresque !

Pour les articles non signés : P. GODET.

Semaine Financière D. L.

Depuis le 13 septembre, les obligations nouvelles de la dette égyptienne 7 0/0 unifiée sont admises aux négociations de la Bourse au comptant et à terme.

Cette mesure va activer l'opération de l'unification et permettre au cours de l'égyptienne de prendre leur essor.

Ces obligations rapportent 36 francs par an payables en janvier et juillet. Chaque jour le Comptoir d'escompte échange à bureau ouvert les récépissés provisoires des titres anciens, contre les obligations nouvelles.

Dernier cours 229 fr.

J.-B. DELAVAUZ.

Fumouze - Albespeyres : Produits pharmaceutiques ; voir aux annonces.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Pilon. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 SEPTEMBRE 1876.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	71	05	»	Soc. gén. de Crédit industriel et				Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	708	75	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	103	50	»	com. 125 fr. p. j. nov.	753	50	»	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	612	50	»
5 % jouiss. novembre.	100	45	»	Crédit Mobilier.	210	»	»	Société autrichienne. j. janv.	593	75	»
Obligations du Trésor, t. payé.	490	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	502	50	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	390	50	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	418	75	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	400	»	»	Est, jouissance nov.	643	»	»	Orléans.	391	75	»
1865, 4 %.	510	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1022	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	330	50	»
1869, 3 %.	382	»	»	Midi, jouissance juillet.	783	»	»	Est.	330	50	»
1871, 3 %.	370	»	»	Nord, jouissance juillet.	1287	50	»	Nord.	333	»	»
1875, 4 %.	499	50	»	Orléans, jouissance octobre.	1080	»	»	Ouest.	330	»	»
Banque de France, j. juillet.	3700	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	695	»	»	Midi.	320	50	»
Comptoir d'escompte, j. août.	702	50	»	Vendée, 950 fr. p. Jouis. juill.	»	»	»	Deux-Charentes.	320	»	»
Crédit agricole, 300 f. p. j. juill.	385	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1392	50	»	Vendée.	295	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	335	»	»	Société immobilière, j. janv.	23	75	»	Canal de Suez.	530	25	»
Crédit Foncier, act. 500 f, 250 p.	743	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	306	25	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste (à Arras).	1
6 — 45 — — — — — omnibus-mixte.	6
9 — 1 — — — — — — — omnibus-mixte.	9
1 — 37 — — — — — — — omnibus-mixte.	1
4 — 10 — — — — — — — omnibus-mixte.	4
7 — 17 — — — — — — — omnibus-mixte.	7
10 — 37 — — — — — — — omnibus-mixte.	10

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	3
8 — 20 — — — — — — — omnibus-mixte.	8
9 — 41 — — — — — — — omnibus-mixte.	9
12 — 38 — — — — — — — omnibus-mixte.	12
4 — 44 — — — — — — — omnibus-mixte.	4
10 — 28 — — — — — — — omnibus-mixte.	10

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
En l'étude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur,
Le dimanche 24 septembre, à midi.

DES BIENS
Ci-après désignés.

1^o UNE MAISON, située à Saumur, rue Saint-Jean, n^o 33, nouvellement restaurée, occupée par M^{me} Moron, marchande de chaussures.
Revenu annuel: 1,100 fr.
Mise à prix: 15,000 fr.

2^o UNE MAISON, située à Saumur, rue Saint-Jean, n^o 31, occupée par M. Dron, teinturier.
Revenu annuel: 500 fr.
Mise à prix: 6,000 fr.

3^o UNE MAISON DE PRODUIT, située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, n^o 16.
Revenu annuel: 420 fr.
Mise à prix: 3,500 fr.

4^o UN JARDIN, avec pavillon, réservoir, pièce d'eau, situé à Saumur, route de Saint-Lambert, joignant M. Milon.
Mise à prix: 5,000 fr.

S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (448)

A VENDRE
DE SUITE,
En bloc ou par lots.

UN PRÉ

D'une contenance de 15 hectares 50 ares, situé près Saumur, au lieu dit les Huraudières, dans lequel se trouve bâtie une charmante maison avec ses communs, et deux jardins; le tout affermé 1,800 francs.
S'adresser, pour traiter, à MM. MESNARD et JERETTE, qui se trouveront tous les samedis et dimanches à l'étude de M^e CLOUARD, notaire, et à ce dernier, chargé de la vente et dépositaire des titres de propriété.

A CÉDER
PRÉSENTMENT,
FABRIQUE ET COMMERCE
DE
Boissellerie, Tonnellerie, Bois
Merrain, Cercles, Lattes
et autres articles.
Bonne clientèle.
Sans être du métier, on peut exploiter ces industries.
S'adresser à M. Z. LEGUÉ, à Saumur. (454)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
Rue Royale, n^o 1,
GRANDE CAVE, GRAND MAGASIN
ET REMISE
S'adresser à M. BABBIN-MORICET.

A LOUER
En totalité ou par parties,
VASTES CAVES
PROPRES AU COMMERCE DES VINS
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

UNE MAISON DE SAINT-FLORENT
demande des ouvriers cham-
pagneux et des manœuvres.
S'adresser au bureau du journal.

BACCALAURÉATS
ÉCOLES DU GOUVERNEMENT.

L'Institution Chevallier (rue du Cardinal-Lemoine, 65, à Paris), qui avait fait recevoir cent dix-huit élèves aux divers Baccalauréats pendant l'année scolaire 1874-1875, compte cent vingt-et-une admissions dans les trois sessions de l'année scolaire de 1875-1876. Ce sont :

Sciences. — MM. Andry, Bernard (Louis), Bert, Boieldieu, Bouisson, Broyelle, Chavériat, Chevalier, Colin, Cottignies, Couriot, Decagny, Decaux, Delacourt, Delaux, Delbruck, Demony, Dubief, Gellé, Génin, Goguilot, Goutenoire, Groussin, Halfon, Huet, Imbert, Jehonne, Jully, Juvigny, Lagaranne, Leprince, Letort, Lhote, Loudin, Mangin, Maréchal-Vrière, Marly de Balnag, Massard, Massay, Menoux, Meunier, Mongeot, Moyses, Nicolas, Ott, Oudin, Portallier, Robert, Roussel, Salomon, Solaire, Turquet.

Lettres. — MM. d'Andrezel, Bariat, Bellanger, Bell, Bessirard, Boinet, Bouchatte, Bourdelet, Bourges, Brisson, Cantacuzène (Constantin), Cardet, Chambéry, Chanterreau, Coste, Dainville, Demars, Delaby, Delor, Favrel, Fleury, Fouques, Gallier-Boissière, Gelin, Godefroy, Godot, Goguet, Grangé, Guillier, Guillouet, Helleu, Huard, Jacquet, Jeanpierre, Jobert, Jouaust, Krohn, Lalé, Lelièvre, Lequeux, Letord, Maindron, Mencau, Marié, Molin (Ovide), Morin, Nunès, Pain, Parisot, Patenôtre, Peigné, Perrey, Pessen, Prevost, Rappin, Rebour, Regnard, Sarlou (Charles), Serot, Teyssendier, Thiébaud, des Tureaux, Valette, Vignon, Villette, Wateau, Wittrant, Zorninger.

Session de novembre. — Cours spéciaux pendant les vacances pour la session de novembre. — Cours distincts pour le Baccalauréat ès-lettres complet, pour les deux parties du Baccalauréat ès-lettres scindé et pour les deux Baccalauréats ès-sciences complet et restreint.

L'Institution préparera jusqu'à la dernière limite au Baccalauréat ès-lettres complet.

Cours élémentaires. — Les jeunes gens arriérés dans leurs études ou trop âgés pour suivre l'ordre traditionnel des classes trouvent dans l'Institution des cours élémentaires qui les mettent le plus rapidement possible en mesure de suivre les cours préparatoires aux divers Baccalauréats.

Pour répondre à la confiance des familles et en raison du développement qu'a pris l'Institution, M. Chevallier a associé à son œuvre M. Régis-Groussot, ancien professeur de mathématiques à l'Institution Barbet et à l'école préparatoire de Sainte-Barbe.

Ecoles de Saint-Cyr et Forestière. — Sur les onze élèves que l'Institution a présentés aux Ecoles de Saint-Cyr et Forestière, sept ont été admissibles. Ce sont : MM. de Bernage, Cogniard, Dauphin, Jacob, Leroy, Marneur et Thierry.

Les cours pour la préparation aux écoles du gouvernement et aux divers Baccalauréats, pour la session d'avril et de juillet-août, commenceront le 2 octobre.

Ecole Centrale et Ecole des Mines. — Organisation de cours spéciaux pour la préparation à ces deux écoles.

Ecoles de Médecine et de Pharmacie militaires. — L'Institution Chevallier réorganisera, à partir du premier décembre prochain, pour la préparation aux Ecoles de Médecine et de Pharmacie militaires, les cours qu'elle avait créés en 1869, pour la préparation à l'Ecole de Strasbourg.

Volontariat. — L'Institution donne à ses élèves, sans augmentation du prix de la pension, des cours préparatoires aux examens du volontariat.

Nota. — Le prospectus et le tableau des cours de l'Institution sont envoyés (franco) aux personnes qui en font la demande, rue Cardinal-Lemoine, 65.

AVIS AU PUBLIC

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOUBE-ALBESPEYRES; les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.

Papier et Vésicatoire d'Albespeyres employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur.
Exiger la signature d'Albespeyres.
Prix: 1 fr.

Papier et Cigares anti-asthmatiques de B^{ie} Barral. Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du Codex; elles sont recommandées journellement par les médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire et l'Oppression qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine.
Exiger sur chaque boîte la signature B^{ie} Barral. Prix: 3 fr.

Cataplasmes Jouanique, en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'agrir.
Exiger sur chaque boîte la signature Jouanique. Prix: 2 fr.

Capsules Raquin, APPROUVÉES par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de COPAÏU dans le traitement des maladies secrètes. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas.
Exiger sur chaque flacon la signature Raquin. Prix: 5 fr.

NOTA. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOUBE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER
20, rue du Marché-Noir,
SAUMUR.

A. CLOSIER
Pharmacien-chimiste, successeur.

Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires**, de **ceintures abdominales**, de **bas élastiques** pour varices.
Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés.
Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
à Saumur.

LE BIEN PUBLIC
DE PARIS
Journal quotidien, politique et littéraire
LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIEUX
Informations rapides et précises
Expédié par les trains-poste du soir

PRIMES EXCEPTIONNELLES
La Réforme économique,
Le Journal des Jeunes Mères,
La Vie domestique, etc.

DÉPARTEMENTS
Trois mois: 15 fr. | Six mois: 30 fr. | Un an: 60 fr.
Un Numéro: 15 centimes

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS
Sur demande par lettre, affranchie

Paris, Rue Coq-Héron, 5

BENZINE
COLLAS

LE
MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS
Pour le Nettoyage des étoffes, des Rubans et des Gants
de Peau.

BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES.

Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations
EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE
COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE
C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.
Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Merciers et Parfumeurs. (470)

MÉDECINE

Voici l'énumération des cas les plus communs dans lesquels les excellentes **Pilules purgatives et dépuratives de Cauvin** sont employées avec succès, soit pour guérir radicalement, soit pour conserver la santé générale dans le meilleur état possible, soit pour retarder les progrès de certains maux incurables :

Acreté du sang.	Age critique, retour d'âge.	Agueurs.	Angine, esquinancie, mal de gorge chronique.	Apoplexie, coup de sang.	Asthme.	Bile, maladies bilieuses.	Bourdonnements d'oreilles.	Bronchite, rhume, catarrhe.	Catarrhe pulmonaire, vésical.	Cauchemar.	Clous, furoncles.	Constipations, échauffement d'intestins.	Couches (suite de).	Convalescence difficile.	Crachement de sang.	Dartres, maladies de la peau.	Débilité, faiblesse générale.	Démangeaisons.	Digestions laborieuses.	Echauffement de la poitrine, des intestins.	Engorgements.	Engourdissements.	Epilepsie, haut mal, mal caduc.	Erysipèles (disposition aux).	Etouffements.	Faiblesse.	Fièvres intermittentes.	Flatuosités, vents, gaz, coliques ventreuses.	Flueurs blanches.	Foie (maladies chroniques du).	Gale (suite de la).	Gastralgie.	Glaïres, affections glaireuses.	Glandes.	Goutte, rhumatisme goutteux.	Gravelle.	Hydropisies.	Hypochondrie, spleen, mélancolie.	Hystérie, vapeurs.	Indigestions (disposition aux).	Inflammation chronique des intestins, de la poitrine.	Insomnie, mauvais sommeil.	Jaunisse, icteré.	Lait répandu, maladies lactées.	Maux de tête, céphalalgie.	Migraine.	Névralgies.	Obstructions internes.	Ophthalmies, maux chroniques des yeux et des paupières.	Palpitations.	Paralysies.	Pituites.	Rachitisme, enfants noués.	Règles ou flux menstruel (retardés, difficultés des).	Rhumatismes, douleurs, fraîcheurs.	Rhumes négligés.	Sciaticque, goutte sciaticque.	Scrofules, écrouelles, humeurs froides.	Sevrage.	Suppressions de cautères, vésicatoires, sétons.	Suppuration d'oreille.	Tiraillements d'estomac, débâtements.	Ulcères, plaies suppurantes.	Varices ulcérées.	Vers intestinaux.	Vertiges.	Vapeurs nerveuses.
-----------------	-----------------------------	----------	--	--------------------------	---------	---------------------------	----------------------------	-----------------------------	-------------------------------	------------	-------------------	--	---------------------	--------------------------	---------------------	-------------------------------	-------------------------------	----------------	-------------------------	---	---------------	-------------------	---------------------------------	-------------------------------	---------------	------------	-------------------------	---	-------------------	--------------------------------	---------------------	-------------	---------------------------------	----------	------------------------------	-----------	--------------	-----------------------------------	--------------------	---------------------------------	---	----------------------------	-------------------	---------------------------------	----------------------------	-----------	-------------	------------------------	---	---------------	-------------	-----------	----------------------------	---	------------------------------------	------------------	--------------------------------	---	----------	---	------------------------	---------------------------------------	------------------------------	-------------------	-------------------	-----------	--------------------

Boîtes de 30 Pilules, 2 fr. — Dans toutes les Pharmacies.

LA SITUATION
[ET]
FIGARO FINANCIER

DEUX JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL

Ensemble: 10 fr. par an; — 3 mois, 3 fr.
Séparément: **Situation**, 8 fr. par an; — 3 mois, 2 fr.
Figaro, 6 fr. par an; — 3 mois, 1 fr. 50.

Les deux journaux, paraissant, l'un le **Jeu**di, l'autre le **Dimanche**, forment la publication la plus complète et la mieux renseignée.
LES PORTEURS DE TITRES, dans un temps où les meilleures valeurs sont atteintes, ont un intérêt pressant à être renseignés, presque au jour le jour, sur l'état du marché, les fluctuations des cours et l'imprévu des événements.
Un seul numéro par semaine ne suffit plus.
Cette double publication répond aux besoins du public financier et lui fournit deux journaux pour le prix d'un seul.
Renseignements demandés envoyés SANS FRAIS.
On s'abonne contre envoi de timbres-poste, à l'administration, 33, rue Vivienne, PARIS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.